

# Merci à nos généreux commanditaires et partenaires financiers



## Municipalité d'Authier

597, avenue Principale,  
Authier, Québec, J0Z1C0

Tel: (819) 782-3093

Courriel: [direction@municipaliteauthier.ca](mailto:direction@municipaliteauthier.ca)

Théâtre d'été « La vieille grange »

Licence RBQ 1202-8973-33 375 Ch. des Sables  
J0Z 1C0

**Proulx  
&  
Genesse**

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL  
Authier (819) 782-3162  
Fax. (819) 782-4085

Déneigement Tamisage et concassé  
Transport de gravier Excavation et terrassement



## Municipalité d'Authier—Comité Bellefeuille

597-A, avenue Principale, Authier, Québec, J0Z 1C0

Tél: (819) 782-3297

Courriel: [comite.bellefeuille@municipaliteauthier.ca](mailto:comite.bellefeuille@municipaliteauthier.ca)

Un journal qui vous ressemble, pour vous, par vous!

Suivez nous sur Facebook  
Site internet : [authier.ao.ca](http://authier.ao.ca)

Édition printemps 2025

Mot  
du maire

Activités à venir

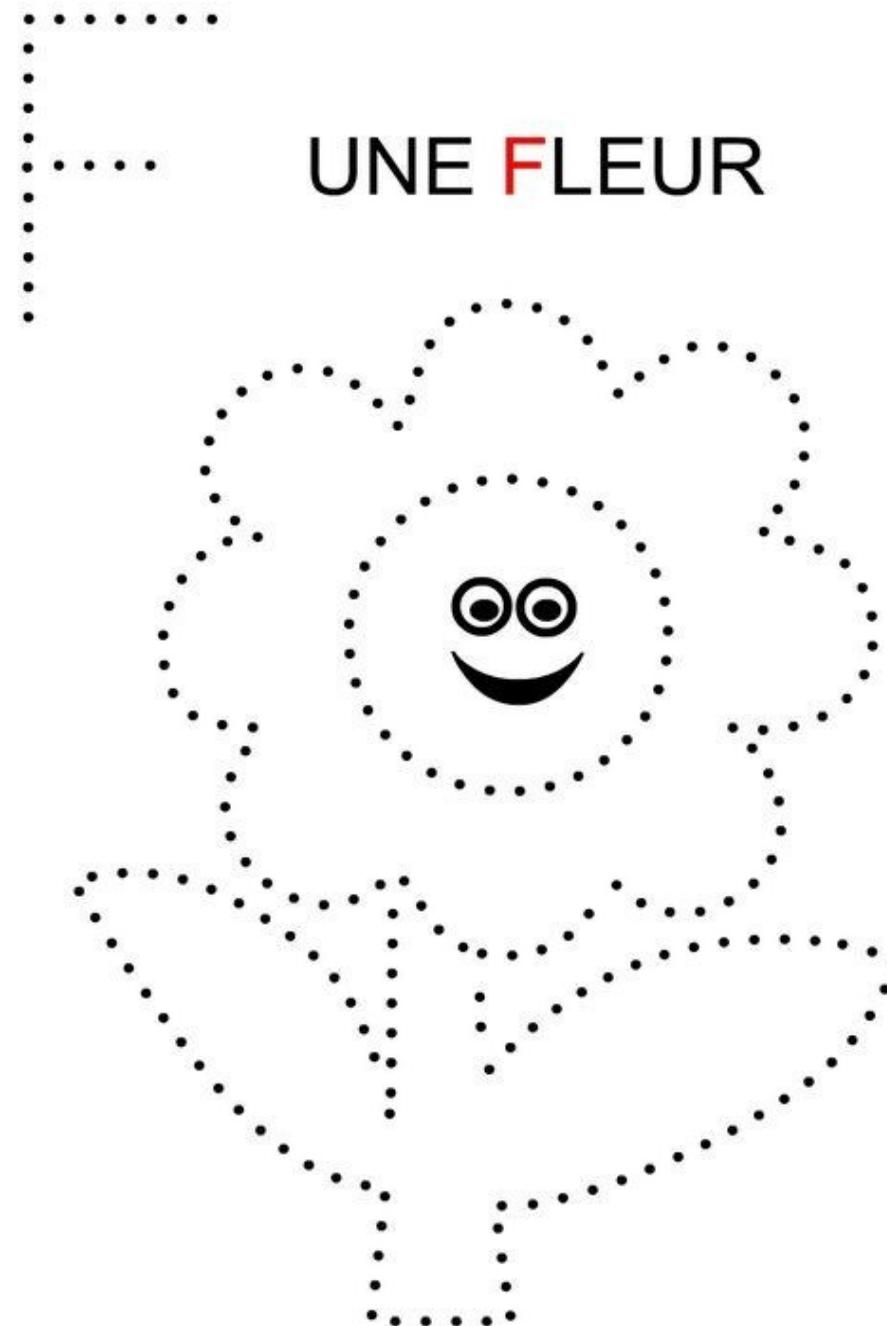
Musée du rang 2  
Nouvelle exposition



Nous attendons vos images de nos paysages pour garnir notre page couverture ! Envoyez-nous vos photos par courriel au : [adjointe@municipaliteauthier.ca](mailto:adjointe@municipaliteauthier.ca)

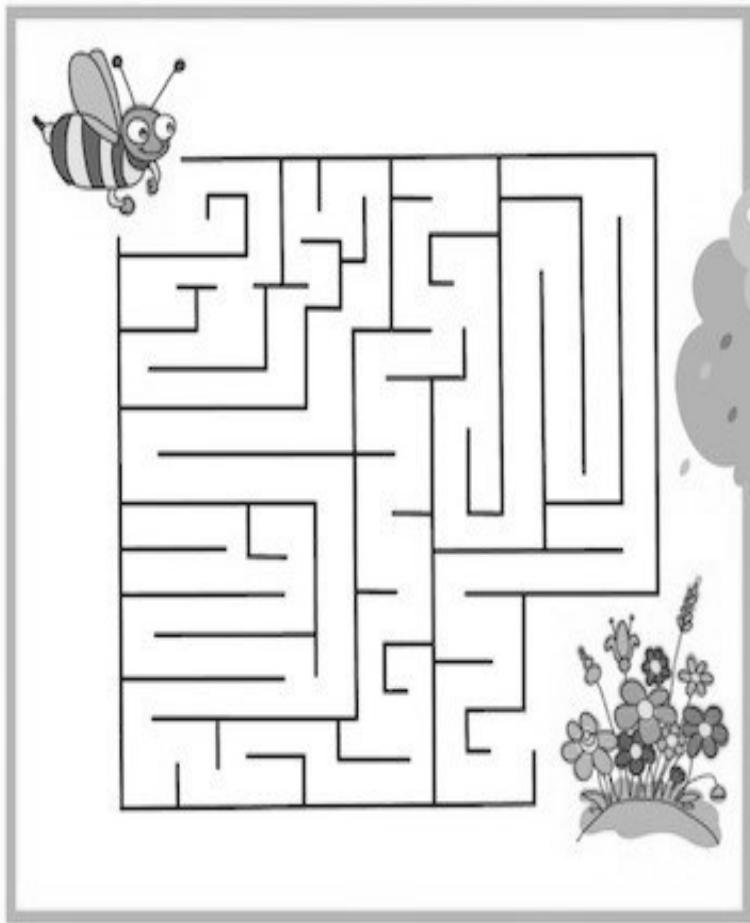
## TABLE DES MATIÈRES

Rapport du maire _____	pages 3-4
Mot de la directrice générale _____	page 5
Ça sent le printemps _____	page 6
Qu'est-ce qui se passe chez nous! _____	page 7
Contrats octroyés par la municipalité en 2024 _____	pages 8
Dossiers importants _____	page 9
Cours de sport _____	page 10
Fête des voisins _____	page 11
Club d'artisanat _____	pages 12
Avis à tous + Décès _____	page 13
Et si on parlait de voirie! _____	page 14
Règlement No 15-004 concernant l'obligation d'installer un clapet Anti-retour _____	page 15
Comité Bellefeuille _____	page 16
Offre d'emploi _____	page 17
Musée d'école du rang 2 _____	page 18
Tri des matières résiduelles agricoles _____	page 19
Les permis de brûlage _____	page 20
Gâteau aux carottes et glaçage au fromage à la crème _____	page 21
Le labyrinthe du printemps _____	page 22
Dessin à colorer _____	page 23
Commanditaires _____	page 24





## Le labyrinthe du Printemps



Authieroise et Authierois,

### TAXES MUNICIPALES

Vous avez reçu, dernièrement, votre compte de taxes municipales de l'année 2025. Avec le nouveau rôle d'évaluation, la majorité des propriétés ont vu leur valeur augmenter, surtout celles situées en campagne, puisque les lots agricoles ou forestiers ont pris énormément de valeur. Le conseil municipal a donc réduit le taux de taxation qui est passé de 1.15\$ à 0.91\$ pour l'année en cours. La municipalité a l'obligation de présenter un budget équilibré qui tient compte des dépenses réelles qui sont constamment en augmentation puisque nous subissons les mêmes pressions économiques que chaque citoyen.

Nous avons aussi modifié notre règlement (#2025-01) afin que la procédure de vente pour **non-paiement de taxe municipale** soit débutée après **la première année de non-paiement**.

### PROJET D'ASSINISSEMENT DES EAUX

Suite au dépôt du plan préliminaire du projet et compte tenu des coûts de construction et d'entretien qui étaient bien au-delà de la capacité de payer de nos citoyens, votre conseil a mandaté à nouveau la firme d'ingénieurs, afin de trouver un système de traitement des eaux usées (égouts) qui soit le plus naturel possible, et nécessitant un minimum d'entretien afin de diminuer les coûts.

Nous sommes en attente des solutions qui nous seront proposées et soyez assurés que nous sommes très vigilants dans ce dossier.

### SÉCURITÉ INCENDIE

Au niveau de la M.R.C., le projet de **SHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE** est en phase finale avant son dépôt auprès du Ministère de la Sécurité Publique pour son approbation. Ce schéma vient déterminer les obligations en matière d'intervention incendie sur le territoire, du nombre de pompiers requis pour les différents types d'interventions, de la formation des pompiers, des responsabilités de la municipalité, des programmes de préventions incendies, etc... Chaque Service Incendie sur notre territoire, doit donc s'assurer de répondre à toutes les obligations édictées dans ce schéma afin d'assurer la sécurité incendie du territoire qui le concerne.

Avant son dépôt auprès du Ministère de la Sécurité Publique, chacune des municipalités doit accepter ledit schéma par résolution, ce qui devrait se faire prochainement. Par la suite, nous devons nous assurer que les obligations qui incombent à la municipalité soient respectées et réalisées.

MOT DU MAIRE

## PLAN D'URBANISME

Avec la collaboration de la M.R.C. et du comité formé de citoyens et d'élus, nous sommes à réaliser les règlements qui concernent le LOTISSEMENT, la CONSTRUCTION, les CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUCTION et les DÉROGATIONS MINEURES. Le comité a eu plusieurs rencontres afin de déterminer tous les éléments qui seront encadrés par les différents règlements. Plusieurs lois, règlements et autres viennent s'ajouter à notre travail et le **PLAN D'URBANISME** doit tenir compte de ces différentes normes pour être conforme. Une consultation publique sera réalisée dans laquelle les citoyens pourront prendre connaissance du nouveau **PLAN D'URBANISME**.

## CHEMIN DE BELLEFEUILLE

Sur une portion de ce chemin, une demande de réduction de la vitesse à 35 kilomètres/heure a été faite, pour des raisons de sécurité routière, par un citoyen. Nous avons procédé à un sondage auprès des citoyens du Chemin de Bellefeuille afin qu'ils se prononcent sur cette demande. Suite à l'analyse du sondage, le conseil municipal prendra une décision à savoir si cette demande sera soumise à la Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue du Ministère des Transports et de la Mobilité durable. La décision finale reviendra au MTQ à savoir s'ils réduisent ou non, la vitesse comme demandée.

## TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION

Une nouvelle tour de télécommunication, d'une hauteur de 90 mètres, sera construite par VIDÉOTRON dans le Chemin des Ancêtres, sur les rochers au sud du chemin. Selon les promoteurs, la nouvelle tour permettra de répondre aux besoins technologiques actuels et futurs de Vidéo tron, ainsi que d'accueillir en colocation les antennes de d'autres opérateurs, permettant d'offrir ainsi une couverture optimale.

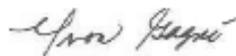
## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Je vous invite à faire le ménage du printemps sur votre propriété. Lorsque nous aurons une date ciblée pour la collecte des encombrants, qui devrait être une fin de semaine, nous vous en informerons aussitôt.

## FÊTE DES VOISINS

Bien vouloir mettre à votre agenda, **LA FÊTE DES VOISINS**, qui se tiendra le 7 juin 2025 dans votre municipalité. Un dépliant vous parviendra afin de connaître les activités qui vous seront proposés pour cette grande fête municipale.

Surtout, profitez bien des beaux jours à venir!



Yvon Gagné maire

## Gâteau aux carottes et glaçage au fromage à la crème

Pour le gâteau :

- 3 carottes moyennes râpées (environ 250 g)
- 200 g (1 tasse) de sucre de canne ou cassonade
- 120 ml (1/2 tasse) d'huile végétale
- 3 œufs
- 200 g (1 1/2 tasse) de farine
- 1 c. à café de bicarbonate de soude
- 1 c. à café de poudre à pâte (levure chimique)
- 1 c. à café de cannelle moulue
- 1 pincée de sel
- 50 g de noix concassées (optionnel)

Pour le glaçage :

- 200 g de fromage à la crème (type Philadelphia)
- 50 g de beurre mou
- 100 g de sucre glace
- 1 c. à café d'extrait de vanille

Préparation :

### 1- Préparer le gâteau

- Préchauffer le four à 180°C (350°F).
- Dans un bol, fouetter les œufs avec le sucre jusqu'à obtenir un mélange mousseux.
- Ajouter l'huile et bien mélanger.
- Incorporer la farine, la levure, le bicarbonate, la cannelle et le sel. Mélanger jusqu'à obtention d'une pâte homogène.
- Ajouter les carottes râpées et les noix concassées (si utilisées).
- Verser la pâte dans un moule beurré et enfourner pendant **30 à 35 minutes**. Vérifier la cuisson avec un cure-dent.

### 2 - Préparer le glaçage

- Dans un bol, battre le fromage à la crème avec le beurre mou.
- Ajouter le sucre glace et la vanille, puis mélanger jusqu'à obtenir une crème lisse.

### 3- Assembler

- Laisser le gâteau refroidir complètement avant d'étaler le glaçage.
- Décorer avec des noix ou des zestes d'orange pour une touche printanière !



Ce gâteau est délicieux avec un thé ou un café et se conserve très bien au réfrigérateur.



## LES PERMIS DE BRÛLAGE

Chaque année les brûlages effectués par des résidents causent plusieurs incendies au Québec. Ils surviennent lorsque que des conditions de sécheresse sévices et que la préparation et le contrôle de ces brûlages ne sont pas adéquat.

La SOPFEU reconnaît deux types de permis de brûlage:

### BRÛLAGE DOMESTIQUE

- Réalisé sur un terrain résidentiel ou de villégiature.
- Vise à éliminer les résidus produits à la suite du nettoyage d'un terrain.
- **Peut nécessiter un permis de la municipalité** si celle-ci possède un règlement concernant les brûlages.



### BRÛLAGE INDUSTRIEL

- Réalisé dans le cadre d'activités commerciales ou industrielles.
- Brûlages à des fins sylvicoles ainsi que les brûlages dans les bleuétières.
- Brûlage effectué lors d'activités à caractère industriel telles que le défrichement pour le passage d'une route ou d'un dégagement de route, l'érection d'une ligne de transport d'énergie, la construction d'une bâtisse à visée commerciale ou dans le but d'être vendue, les travaux d'amélioration de cours d'eau, etc.
- Brûlage d'abattis à des fins agricoles et dont les visées sont commerciales ou industrielles.
- **Requiert un permis de la SOPFEU.**

Lorsque la SOPFEU suspend les permis de brûlage industriel et annule ceux déjà en vigueur, elle publie cette information sur son site web. Il est possible de s'abonner à des courriers électroniques automatisés pour recevoir des notifications. Cependant, il incombe à la municipalité de déterminer si les conditions météorologiques locales justifient des actions similaires concernant les brûlages domestiques.

### RÉGLÉMENTER POUR RESPONSABILISER

La SOPFEU recommande une réglementation municipale des brûlages domestiques. La réglementation des brûlages dans une municipalité/ville permet de rappeler aux citoyens qu'ils ont, eux aussi, des responsabilités dans la prévention des incendies de forêt, à savoir :

- S'informer sur la réglementation en vigueur ;
- Aviser les autorités municipales de leur intention de brûler ;
- Obtenir un permis avant d'amorcer le brûlage ;
- Assurer une surveillance constante jusqu'à l'extinction finale ;
- Disposer de l'équipement et du personnel nécessaires pour contrôler et éteindre le brûlage.



Vous avez des questions? Rendez-vous sur notre site, section *Règlements*, ou passez nous voir au bureau pendant les heures d'ouverture!

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Bonjour,

L'hiver 2024-2025 aura été une année record de neige reçue depuis les dernières années ! Je vous remercie d'être patients avec nos entrepreneurs en déneigement qui travaillent d'arrache-pied ! Cet hiver a été particulier et nous avons tous eu besoin de s'adapter !

Heureusement, avec le printemps qui devrait arriver bientôt (on l'espère), cette neige va partir. Personnellement, j'espère qu'elle ne fondra pas trop vite puisque nous pourrions nous retrouver avec un problème de débordement sur notre territoire. Assurez-vous de protéger vos maisons et de vous y préparer. De notre côté, nous avons la responsabilité des chemins municipaux, donc de s'assurer qu'ils demeurent carrossables et de prendre les mesures sécuritaires pour les fermer si nécessaire.

L'année 2025 sera une année importante dans le monde municipal puisque c'est une année d'élection générale. En effet, les postes au sein du conseil seront vacants et vous pourriez vouloir vous impliquer dans la municipalité. N'hésitez pas à vous informer à la municipalité ou sur le site internet d'Élection Québec, section municipalité.

En terminant, je vous souhaite un beau printemps !

Rachel Barbe





## Ça sent le printemps

Le printemps frappe doucement à nos portes, apportant avec lui des promesses de renouveau.

Les bourgeons s'éveillent, les oiseaux chantent un peu plus fort, et l'air se remplit de parfums oubliés.

C'est le moment de ressortir, de respirer, de semer des sourires comme on sème des fleurs, chaque rayon de soleil est une invitation à l'émerveillement, chaque brise légère, une caresse pleine d'espoir.

Vivement le printemps!

Rim Souaied  
Chargée de projets



819 339-5671  
819 339-5400  
mrcao.qc.ca  
MRC d'Abitibi-Ouest  
11, 5<sup>e</sup> Avenue Est  
La Sarre QC J9Z 1K7

La Sarre, le 26 mars 2025

### Objet : Rappel important — Tri des matières résiduelles agricoles

Aux agricultrices et agriculteurs de la MRC d'Abitibi-Ouest,

Nous faisons appel à votre collaboration essentielle pour résoudre une problématique qui affecte la collecte et le traitement des matières résiduelles dans notre région.

#### **Problème constaté :**

Des items non conformes, notamment des filets agricoles (d'ensilage, de foin, etc.), se retrouvent dans les bacs de recyclage et d'ordures ménagères. Ces matériaux, lorsqu'ils atteignent les installations de tri, s'enroulent autour des équipements, provoquant :

- des arrêts de production fréquents;
- des bris coûteux des équipements;
- des retards dans la collecte pour l'ensemble de la communauté.

#### **Consignes de tri essentielles :**

- Les filets agricoles **ne doivent jamais** être placés dans les bacs de recyclage ou d'ordures ménagères.
- **Apportez ces matériaux à l'écocentre** ou participez aux collectes spéciales prévues selon les programmes en vigueur.
- **Respectez la liste officielle** des contenants, emballages et imprimés acceptés dans le bac de recyclage.

#### **Ensemble, agissons :**

- **Utilisez l'écocentre** pour les matériaux agricoles non admissibles au tri régulier.
- **Renseignez-vous auprès de la MRC** sur les programmes de récupération spécifiques aux plastiques agricoles.
- **Formez et sensibilisez vos employés** à l'importance du tri adéquat pour éviter les erreurs.

Chaque geste compte pour assurer un service efficace et réduire les coûts liés aux réparations et interruptions. Votre collaboration est primordiale pour améliorer la gestion de nos matières résiduelles et préserver la qualité de nos services.

Merci de votre engagement envers notre communauté.

Normand Lagrange,  
Directeur général

## Musée d'école du rang 2



## Qu'est-ce qui se passe chez nous !

Les dates des séances ordinaires du conseil pour 2025 sont:

6 mai	3 juin	8 juillet	5 août
2 septembre	1 <sup>er</sup> octobre	11 novembre	2 décembre

Les séances se tiennent toujours à la salle du conseil municipal au 597, avenue Principale, à 19h30. Pour toute question, demande ou plainte, bien vouloir vous présenter lors d'une séance aux dates citées plus haut.

Il vous est possible en vous rendant sur le site de la MRC d'Abitibi-Ouest, section municipalité d'Authier, de prendre connaissance des :

- |                             |                         |
|-----------------------------|-------------------------|
| * Avis publics              | * Procès-verbaux        |
| * Ordres du jour            | * Règlements            |
| * De la Politique familiale | * Plan de développement |
| * Politique différentes     |                         |

Et bien plus encore! Plein d'informations à votre portée!

Pour tout permis de construction, de rénovation, dérogation ou autre, il vous faut obligatoirement un permis. **Monsieur Jean-Guy Hébert**, inspecteur municipal en charge des permis de notre municipalité est la personne à contacter. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au **(819) 333-7671** et par courriel au : [inspecteur@poulares.com](mailto:inspecteur@poulares.com).



Vous désirez nous écrire pour des informations? Il est possible de le faire aux adresses courriel suivantes:

Rachel Barbe, directrice	<a href="mailto:direction@municipaliteauthier.ca">direction@municipaliteauthier.ca</a>
Élise Gagnon, adjointe	<a href="mailto:adjointe@municipaliteauthier.ca">adjointe@municipaliteauthier.ca</a>
Rim Souaied, chargée de projet	<a href="mailto:projet@municipaliteauthier.ca">projet@municipaliteauthier.ca</a>

**CONTRATS OCTROYÉS À DES FOURNISSEURS  
EN 2024**

- Contrats octroyés à des fournisseurs par la municipalité d'Authier pour l'année 2024:
- ⇒ comportant une dépense de plus de 2,000\$ et totalisant 25,000\$ et plus ;
  - ⇒ Comportant une dépenses de plus de 25,000\$

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT FACTURÉ
Les Const. Benoît Doyon inc.	Toiture du bâtiment multiservices + autres travaux	162,246.97\$
Les Services EXP inc.	Études/Devis traitement des eaux usées – Dernier versement	45,547.47\$
Ministre des Finances	Remises	33,754.10\$
MLS Architectes Inc.	Étude préliminaire-Inspection-Surveillance-Toiture	25,275.01\$
MRC d'Abitibi-Ouest	Quotes-parts Administration -CVMR -Contrat urbanisme	40,416.93\$
Proulx & Genesse inc.	Travaux dans chemins– Entretien chemins été-Déneigement	474,551.12 \$

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT FACTURÉ
Les Const. Benoît Doyon inc.	Toiture du bâtiment multiservices + autres travaux	160,183.17\$
Les Services EXP inc.	Études/Devis traitement des eaux usées – Dernier versement	45,547.47\$
Proulx & Genesse inc.	Travaux dans chemins + Entretien chemins été + Déneigement	330,150.87 \$

**Offre d'emploi**



🌸 Offre d'emploi – Été 2025 🌻

La Municipalité d'Authier est à la recherche d'un(e) jeune motivé(e) pour :

- 🌱 Arroser les fleurs
- 🚮 Assurer l'entretien de la halte routière

Exigences :

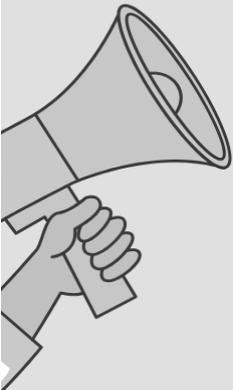
- ✓ Avoir 14 ans ou plus
- ✓ Être autonome, fiable et débrouillard(e) ✓
- ✓ Aimer le travail à l'extérieur

On t'offre : 🌻

- 💰 Un petit salaire d'été
- 🕒 Un horaire flexible
- 🌻 Une belle façon de contribuer à ton village !

📞 Pour postuler, contacte-nous à la municipalité :  
☎ 819-782-3093

✉ adjointe@municipaliteauthier.ca



## Comité Bellefeuille

Bonjour à tous !

Les travaux de récolte sur le chemin de Bellefeuille (Rangs 4-5) se termineront sous peu (au moment d'écrire ces lignes). Seulement 3 voyages de bouleau ont été vendus à quatre (4) résidents, dont 2 à Authier et 2 à Authier-Nord.

Au 31 mars 2025, prenait fin le contrat pour les services professionnels pour la planification, la gestion forestière et la surveillance de chantier sur les territoires forestiers résiduels du secteur d'Authier et d'Authier-Nord. Nous sommes donc retournés en appel d'offres pour les années forestières 2025-2030. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 27 février dernier, avec deux (2) témoins et le contrat a été octroyé à Groupement Forestier Coopératif Abitibi.

Le Comité Bellefeuille est heureux de participer financièrement à l'élaboration du projet du centre plein air à Authier. La contribution sera prélevée à même les fonds que la Municipalité d'Authier détient au sein du comité. Ce projet est tout à fait conforme à notre vision.

Maintenant, souhaitons que Dame Nature soit plus clémente et nous laisse accueillir le « VRAI PRINTEMPS », qu'en dites-vous ?

Sur ce, profitez de la nature tout en la respectant !!

*Edith Coulombe*

Édith Coulombe,  
Adjointe administrative

## Dossiers importants

### JANVIER

- ◆ Adoption du Règlement 2025-01 concernant l'imposition du taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2025;

### FÉVRIER

- ◆ Présentation des états financiers 2024 par madame Aline Guénette, de la firme Daniel Tétreault d'Amos;
- ◆ Présentation du projet intitulé « Centre de plein air à Authier »;
- ◆ Une demande d'appui pour une réduction de vitesse dans le Chemin de Bellefeuille a été reçue.

### MARS

- ◆ Avis de motion pour un règlement concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et aux employés;
- ◆ Une demande d'élagage sous la ligne électrique située dans le Rang 10 et 1 Est de la Ville de Macamic et dans le Chemin des Ancêtres de la municipalité d'Authier a été envoyée à Hydro-Québec;
- ◆ Une correspondance fut envoyé à tous les résidents du Chemin de Bellefeuille pour avoir leur avis concernant la réduction de vitesse demandée en février;
- ◆ Le projet intitulé « Un local pour notre club d'artisanat » a été accepté dans le cadre du programme de Nouveaux Horizons. Divers équipements seront achetés.

Dates des trois versements à venir pour acquitter vos taxes 2025 sont :

25 Mai

25 Juillet

25 Septembre

Il est possible de payer avec Accès D si vous êtes clients avec la caisse Desjardins.

## Cours de sport

**Authier**

Les cours de sport continuent ce printemps ! 🌸  
Du 07/04/2025 au 12/05/2025

Bonne nouvelle ! Les cours de sport avec Myriam Levasseur reviennent ce printemps au salon communautaire d'Authier ! Venez bouger, vous motiver et profiter d'une ambiance dynamique !

📅 Quand ? Chaque lundi à 18h

📍 Où ? Salon communautaire d'Authier

💰 Tarif : 50 \$ pour 6 séances ou 10 \$ la séance

👉 Tous les niveaux sont les bienvenus !

Ne manquez pas cette belle occasion de rester actif(ve) et en forme ! 🙌

📩 Inscriptions et informations :  
Élise Gagnon - ✉️ [adjointe@municipaliteauthier.ca](mailto:adjointe@municipaliteauthier.ca)

À bientôt sur le tapis ! 🌟

### Règlement no. 15-004 concernant l'obligation d'installer un clapet anti-retour sur les installations septiques (adopté le 1<sup>er</sup> décembre 2015)

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens, de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet anti-retour);

ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égout;

#### ARTICLE 1 Titre

Le présent règlement portera le titre de « Règlement no. 15-003 concernant l'obligation d'installer un clapet anti-retour sur les installations septiques ».

#### ARTICLE 2 Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

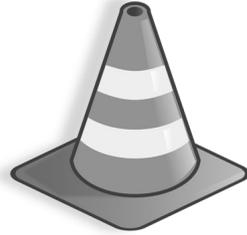
#### ARTICLE 3 Exigences relatives à un branchement aux égouts (sanitaires et pluviaux) :

- 3.1 Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet anti-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.
- 3.2 Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet anti-retour) sont celle prescrites par le Code national de plomberie – Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et National Plumbing Code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.
- 3.3 Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée suite à une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6 (6<sup>e</sup>) de la *Loi sur les compétences municipales*.
- 3.4 Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an, à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, pour se conformer à cette obligation.
- 3.5 En cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet anti-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à l'immeuble ou à son contenu à la suite des conséquences d'un refoulement des d'eaux d'égout.

#### ARTICLE 4 Application du règlement

L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et / ou à inspecter, si nécessaire, tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

## Et si on parlait de voirie!



Un ponceau devant chez vous ? Il est sous votre responsabilité !

Chaque printemps, la fonte des neiges et les fortes pluies mettent les ponceaux à l'épreuve.

Si votre ponceau est obstrué, l'eau peut :

- Endommager votre entrée;
- Déborder chez le voisin;
- Abîmer la route.

Que pouvez-vous faire ?

- Inspecter régulièrement votre ponceau;
- Retirer branches, feuilles et débris;
- Éviter de remplir ou modifier le fossé;
- Signaler tout affaissement au service municipal.

Un ponceau dégagé, c'est une propriété protégée... et une communauté en sécurité.

Voici quelques articles du règlement 15-004 (à la page suivante, qui font part de l'importance d'installer un clapet anti-retour sur les installations septiques ainsi que vos obligations à ce sujet.

## Fête des voisins

The poster features a stylized logo for 'Authier' on the left, with a leaf-like shape. The background is decorated with watercolor-style circles and confetti. At the bottom, there is an illustration of four people (two men and two women) sitting around a table, eating and talking.

SAVE THE DATE

# SAMEDI 7 JUIN 2025

## FÊTE DES VOISINS

- ♥ Venez célébrer la convivialité et partager un bon moment entre voisins !
  - 🎵 Animations
  - 🍷 Collations- souper spaghetti
  - 💡 Activités diverses
- 📱 Plus d'informations sur notre page Facebook !  
Bien vouloir vous inscrire par téléphone ou courriel
- ♥ On vous attend nombreux !

## CLUB D'ARTISANAT



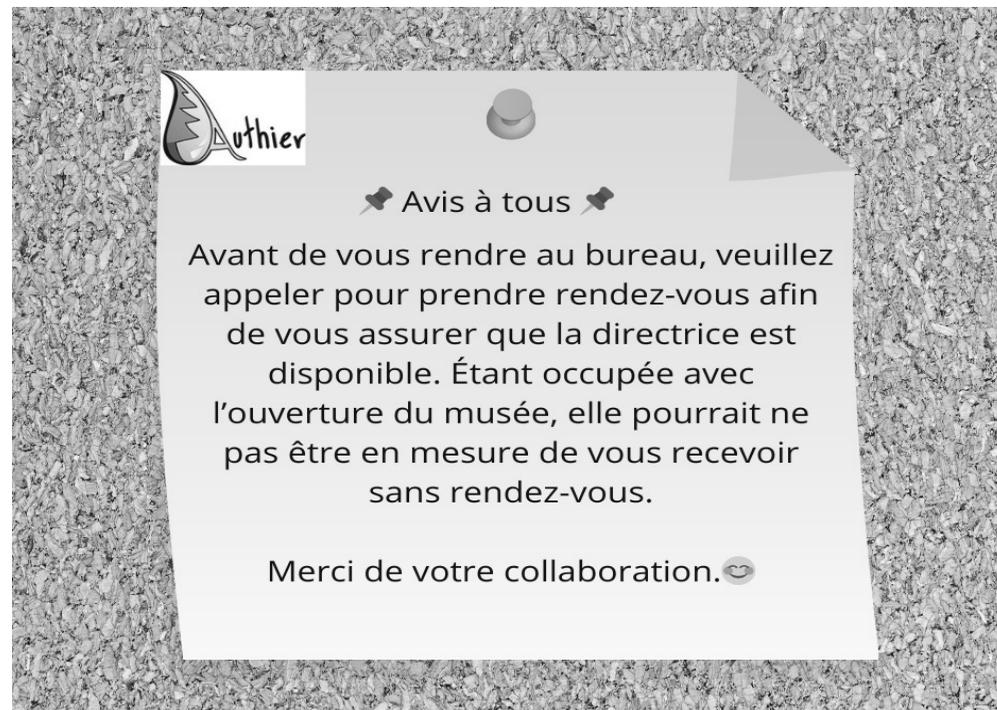
### 🌱+ Excellente nouvelle pour le Club d'Artisanat !

Nous sommes ravis d'annoncer que notre projet a été approuvé dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ! 🌱

Grâce à une subvention de 25 000 \$, notre club pourra acheter de nouveaux matériaux et équipements afin d'offrir encore plus d'activités variées et enrichissantes à nos membres.

🌱 Merci à tous ceux qui ont contribué à cette réussite ! Ensemble, nous continuons à tisser des liens, à partager nos savoir-faire et à embellir notre communauté à travers l'artisanat.

🌱 Restez à l'affût pour découvrir les belles initiatives à venir !



Des êtres chers, natifs de la municipalité ou qui y résident encore nous ont quitté depuis décembre 2024.

Messieurs Henri Larose, Jean-Guy Caron et Marcel Parent.

Aux personnes touchées par ces départs, nous vous offrons nos sincères condoléances.